

DATE DE CONVOCATION : 20 Mars 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - K. GAI - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - S. LABROUSSE - M.H. AUBINEAU - F. SARDIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : - M. THINON-CLERC donne pouvoir à G. MIGNON - J.P. SIMON donne pouvoir à P. FRÉON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE - K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - C. MECHAIN donne pouvoir à C. MESLIER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : - M. THINON-CLERC - J.P. SIMON - M.A. CHEVALIER - P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU - K. PERROIS - C. MECHAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. VILLEGER

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2019 ET NOTE DE PRÉSENTATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire acté par la délibération n° 2019-19 du Conseil Municipal du 6 mars 2019,

CONSIDÉRANT les résultats du Compte Administratif 2018 et l'affectation des résultats de l'exercice 2018,

Après présentation et commentaires, le budget communal s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		Prévisions 2019
002	Excédent antérieur reporté	1 235 752.45 €
013	Atténuation de charges	45 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €
70	Produits des services	174 750.00 €
73	Impôts et taxes	2 285 864.00 €
74	Dotations et participations	659 119.00 €
75	Autres produits de gestion courante	33 400.00 €
76	Produits financiers	50.00 €
77	Produits exceptionnels	13 900.00 €
		4 450 773.45 €

Dépenses de fonctionnement		Prévisions 2019
023	Virement à la section d'investissement	1 406 772.45 €
011	Charges à caractère général	730 100.00 €
012	Charges du personnel	1 699 700.00 €
014	Atténuations de produits	245 700.00 €

022	Dépenses imprévues	15 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	99 281.00 €
65	Autres charges de gestion courante	193 020.00 €
66	Charges financières	51 200.00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000.00 €
		4 450 773.45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Recettes d'investissement	Prévisions 2019
021	Virement de la section de fonctionnement	1 406 772.45 €
040	Opérations d'ordre entre section	99 281.00 €
1068	Affectation en réserve (1068)	548 036.03 €
10	Dotations, fonds divers	70 000.00 €
13	Subventions d'investissement	495 239.50 €
13	Restes à réaliser 2018	2 226 831.31 €
16	Emprunts à réaliser	- €
45	Opérations pour compte de tiers	211 610.00 €
		5 057 770.29 €

	Dépenses d'investissement	Prévisions 2019
001	Solde d'investissement reporté	546 909.82 €
020	Dépenses imprévues	24 125.09 €
040	Opérations d'ordre entre section	2 938.00 €
10	Plan de relance FCTVA	18 000.00 €
16	Remboursements d'emprunts	188 000.00 €
	Restes à réaliser 2018	2 227 957.52 €
2046	Attribution de compensation	146 458.30 €
45	Opérations pour compte de tiers	211 610.00 €
	Investissements par opération:	
100	Restaurants scolaires	79 935.00 €
98	Ecole maternelle	36 350.00 €
99	Ecole primaire	25 680.00 €
24	Culture	1 000.00 €
25	Enfance/jeunesse (CMJ)	7 000.00 €
117	Accessibilité des ERP et IOP	28 704.00 €
473	Aménagements urbains	2 300.00 €
474	Aménagement du bourg	84 849.00 €
22	Affaires funéraires	304 049.00 €
13	Equipement de la salle des fêtes	2 550.00 €
471	Equipement de la Mairie	9 410.00 €
105	Réserves défenses incendie	5 400.00 €
106	Acquisitions de terrains	25 000.00 €
109	Bâtiments et opérations divers	653 996.00 €
180	Voirie 2019	135 428.56 €
20	Espaces verts et jardin partagé	3 000.00 €
11	Signalisation	15 000.00 €
507	Matériels des services techniques	15 520.00 €
26	Sécurité	3 000.00 €

211	Bain des Dames	236 400.00 €
102	Aménagement de la Mairie et des Halles	12 300.00 €
441	Eglise	4 900.00 €
		5 057 770.29 €

Le budget est présenté en équilibre en recettes et en dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement. Le présent budget est voté par chapitre et par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente, décide **PAR 21 VOIX POUR** d'adopter le budget primitif 2019.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE

NOTE DE PRESENTATION**DU BUDGET PRIMITIF 2019**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2019, disponible sur le site internet de la ville (www.chateauneufsurcharente.fr).

Le budget primitif de la commune de Châteauneuf-sur-Charente

Le budget primitif de la commune retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année 2019. Il doit être voté en équilibre section par section. Les prévisions 2019 sont les suivantes :

Exercice 2019		
Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 450 773 €	4 450 773 €
Investissement	5 057 770 €	5 057 770 €
Totaux	9 508 543 €	9 508 543 €

Le budget 2019 a été construit sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 6 mars 2019 en Conseil Municipal.

Les principales orientations sont les suivantes :

✚ La commune a transféré ses équipements sportifs à vocation communautaire, la piscine au 1^{er} avril 2018, le complexe François Gabart au 1^{er} janvier 2019, ainsi qu'une partie de la voirie à proximité de l'hôpital et la place de la gare en 2019. Les décisions communautaires et ces transferts de charges produisent des effets sur les dépenses et ressources de la collectivité.

✚ La dotation de solidarité sera versée à hauteur de 239 000 € pour l'année 2019. Elle est subordonnée aux grandes orientations de la communauté d'agglomération du Grand Cognac.

✚ En matière de ressources, la commune ne souhaite pas porter en augmentation les taux des impositions locales, ni même la tarification des prestations demandées aux familles pour le maintien des services municipaux.

✚ Il sera fait appel aux partenaires financiers institutionnels pour les investissements du programme municipal à réaliser : Le Département pour les écoles plus particulièrement pour l'acquisition de chaudières nouvelle génération en complément du partenariat mis en place par la Communauté d'agglomération Grand Cognac au bénéfice de ses communes membres, par le biais de financement CertiNergy. L'Etat par ses dispositifs DETR et DSIL pour le réaménagement du cimetière de Fontaury et pour le réaménagement des cantines aux écoles maternelle et primaire. La Région est sollicitée pour le pôle d'échanges multimodal réalisable par la Commune sous délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée du Grand Cognac. Les fonds européens LEADER sont sollicités pour le bâti Descoffres dans le cadre de la création d'un magasin de producteurs.

✚ L'aménagement de bourg a déjà bénéficié d'une aide de l'Etat par le biais du soutien à l'investissement local. Après la première tranche réalisée en 2018, la seconde a déjà débuté par le parvis de la mairie, se poursuivra par la place de la salle des fêtes après enfouissement des réseaux. Le boulevard de la République partie haute et le Plaineau ont obtenu le financement pour l'enfouissement des réseaux porté par le SDEG; Le Département accompagne à hauteur de 120 000 € le projet et produit un fonds de concours de 64 000 € supplémentaires.

✚ D'autre part, la dette enregistrée à la baisse du fait d'emprunt arrivant à terme, le recours a été possible à hauteur de 1 580 000 € pour cet aménagement de bourg.

✚ La visite de sites pouvant bénéficier d'un dispositif d'accompagnement s'est organisée par le Grand Cognac avec les élus communaux. Le Grand Cognac et la ville de Cognac ont recruté un directeur du projet « Cœur de ville ». Cognac est une des villes reconnues par l'Etat. Châteauneuf entend à bénéficier d'un périmètre élargi.

✚ Cette année, la ville s'est portée candidate auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Cognac au dispositif « Action cœur de ville » pour poursuivre les objectifs des travaux d'aménagement de bourg par la reconquête du centre en créant les conditions d'amélioration et de rénovation du bâti ancien et à immédiate proximité par la réalisation de logements sociaux. La loi SRU impose à la Commune de disposer de 20 % de logements sociaux. C'est dans le cadre du PLH que la Commune pourra répondre à son obligation. Il est nécessaire pour la revitalisation du centre et plus généralement pour la dynamisation et attractivité de la ville de bénéficier de l'Opération de revitalisation du territoire (ORT)

La Capacité d'Autofinancement (CAF) prévisionnelle

La capacité d'autofinancement brute (CAF Brute) : Excédent des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement

Si la commune réalise exactement les prévisions budgétaires, la CAF serait la suivante en fin d'exercice 2019 :

Charges de personnel 1 699 700.00 €	Ressources fiscales 2 285 864.00 €
Contingents, subventions versées 193 020.00 €	
Charges financières 51 200.00 €	
Autres charges 730 100.00 € 245 700.00 € 10 000.00 €	Dotations, subventions 659 119.00 €
2 929 720.00 €	Autres produits 45 000.00 € 174 750.00 € 33 400.00 € 50.00 € 13 900.00 €
CAF Brute 282 363.00 €	3 212 083.00 €

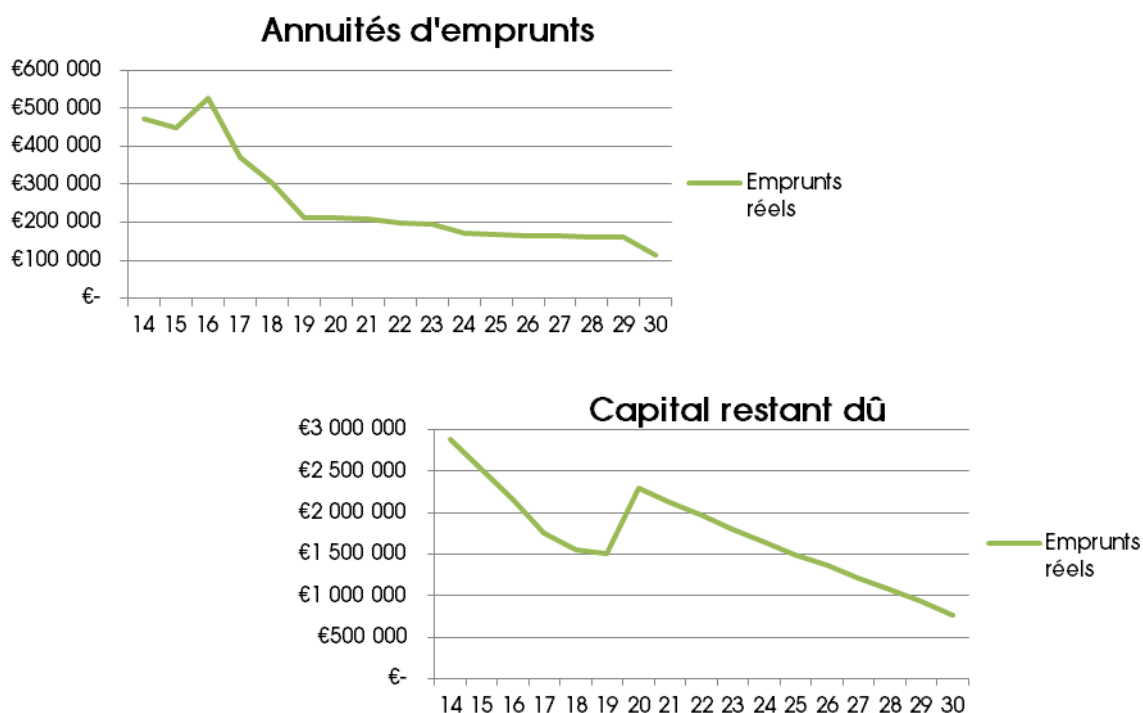
La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) : la CAF brute doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts, et pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements.

CAF Nette

CAF Brute	282 363.00 €
Remboursement du capital des emprunts	188 000.00 €
	94 363.00 €

La structure et la gestion de la dette

Les emprunts réalisés par la Commune de Châteauneuf-sur-Charente sont à aujourd'hui des emprunts à taux fixe. L'évolution de la dette (annuités et capital restant dû) est en baisse malgré la réalisation d'un nouvel emprunt. Pour information, lors du transfert du complexe sportif à l'agglomération, le transfert de l'emprunt relatif aux travaux d'agrandissement du complexe a également été transféré. Ainsi l'évolution de la dette est la suivante :



Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition sont stables depuis plusieurs années. Seules les bases évoluent, elles nous sont transmises par les Services des Impôts annuellement.

Produit fiscal 2019

Calculé sur des bases prévisionnelles fournies par la DGFIP

Taxe	Base	Taux	Produit
Taxe d'habitation	4 739 000 €	7.74%	366 799 €
Taxe sur le foncier bâti	4 120 000 €	17.53%	722 236 €
Taxe sur le foncier non bâti	142 300 €	48.13%	68 489 €
			1 157 524 €

Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La Mairie dispose de trois principaux services dont les effectifs au 1^{er} janvier sont les suivants :

- les écoles : restauration scolaire et activités périscolaires : 21 agents,
- le service technique : 18 agents,
- le service administratif : 10 agents,
- le service entretien 2 agents.

L'évolution de ces charges serait la suivante :

